2 octobre 2001 **01.343**

Question Thérèse Humair

Situation préoccupante à la Vue-des-Alpes - Les gens du voyage

Il y a quelques années, les gens du voyage s'arrêtaient occasionnellement sur les parkings du Pré Raguel, situation relativement bien tolérée par la population.

Or, actuellement, les séjours se multiplient et les gens du voyage, à l'exception des mois d'hiver, débarquent toutes les deux ou trois semaines à la Vue-des-Alpes.

Lorsqu'ils quittent les lieux, force est de constater qu'il y a des saletés partout et que du matériel appartenant à autrui, stationné sur les parkings, a subi des dommages. Les cantonniers doivent procéder au nettoyage complet des lieux avant de rendre les parkings aux touristes.

Dès lors, la population, excédée par de tels comportements, constate que les parkings du Pré Raguel, initialement construits pour accueillir le tourisme à la Vue-des-Alpes, sont à présent trop souvent transformés en camping. Elle se pose les questions suivantes:

– Les passages des gens du voyage sont-ils annoncés?

– Le canton a-t-il l'obligation d'accueillir les gens du voyage aussi souvent qu'ils le souhaitent et de mettre à disposition une infrastructure?

– Le canton a-t-il la possibilité de refuser ou d'espacer ces séjours?

– Une taxe est-elle perçue et, si oui, de quel montant s'agit-il?

– Un dédommagement pour les dégâts occasionnés est-il demandé aux gens du voyage?

Un projet est actuellement à l'étude pour équiper cette place de l'électricité, de l'eau courante et de sanitaires.

Une partie des contribuables de la Vue-des-Alpes, privée d'un tel confort (ces personnes se satisfont de l'eau de pluie récupérée dans des citernes et de fosses privées, construites à leurs propres frais), n'admet pas le projet d'infrastructures au bénéfice des gens du voyage.

Une pétition dans ce sens a été lancée.

Qu'en pense le Conseil d'Etat? Quelles mesures a-t-il engagées? Quelles réponses aux questions posées ci-dessus?

Cosignataire: M. Amstutz.